



**SOUTENEZ LA
FORMATION
AUX METIERS
DU SPORT ET
DE
L'ANIMATION
SPORTIVE**

2024



VERSEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE AU CREPS de NANCY

Centre de Ressources, d'Expertise et de
Performance Sportive



QUI SOMMES-NOUS ?

Le CREPS de Nancy, centre de ressources, d'expertise et de performance sportive, est un établissement public local de formation dans les métiers du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Le CREPS forme chaque année près de 370 stagiaires et apprentis aux métiers du sport et de l'animation.

Nos formations

BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation
Maître-Nageur Sauveteur

BPJEPS Activités Physiques pour Tous

BPJEPS Activités de la Forme
Options Cours Collectifs et Haltérophilie-Musculation

BPJEPS Tennis de table

CP Pro AAN - Consolidation du Projet Professionnel
Préparation à l'entrée en formation BPJEPS AAN

CAEPMNS - Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la
Profession de Maître-Nageur-Sauveteur

SECOURISME - Formation aux premiers secours
GQS - PSC1 - PSE1 - PSE2 - Formation continue

SAVOIR ROULER À VÉLO

Formation Générale Commune aux Métiers d'Enseignement,
d'Entraînement et d'Encadrement des Sports de Montagne

TFP HAND BALL

DESJEPS ASEC - Animation Socio-Éducative ou
Culturelle



EN CHIFFRES ...



370
STAGIAIRES PAR AN



50200
HEURES / STAGIAIRES



93.1%
TAUX D'INSERTION
PROFESSIONNELLE



26
SESSIONS DE FORMATION

Comment verser le solde de la taxe d'apprentissage 2024

1

Du 27 mai au 4 octobre

Vous munir de vos identifiants reçus via Net-Entreprises et vous connecter sur la plateforme SOLTéA de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

2

Convertir le montant de votre solde en pourcentage...

3

Cliquez sur le lien correspondant au CREPS de Nancy, établissement habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage au titre des formations technologiques et professionnelles qui conduisent à un diplôme ou à un titre professionnel enregistré au registre national des certifications professionnelles (RNCP)

N°UAI : 0540098N
SIRET : 19540098100013

Vous désirez obtenir plus d'informations ?

Laissez-nous vos coordonnées par mail, Nous vous recontacterons pour vous guider dans vos démarches :

cr054@creps-lorraine.sports.gouv.fr

4

Votre versement du solde de la taxe d'apprentissage permet chaque année de financer l'évolution de notre enseignement en permettant notamment de :

- proposer des formations de qualité,
- former des professionnels qualifiés,
- poursuivre la numérisation des parcours de formation,
- financer des projets pédagogiques innovants,
- développer des formations en réponse aux besoins du secteur et des entreprises.

5

IMPORTANT :

Les entreprises ont toujours la possibilité de déduire les dépenses déductibles de la fraction de 13% et notamment les subventions en nature versées aux CFA sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées. Depuis septembre 2021, le CREPS de Nancy est également CFA et à ce titre, peut percevoir des subventions sous forme d'équipements et de matériels.

**Votre soutien est une aide précieuse et
essentielle pour la réussite de nos stagiaires.**

Nous comptons sur vous !

**Merci à toutes les entreprises qui
participeront ainsi à la qualité de nos
enseignements.**